1112267201

DATE DEPOT :	2011-12-28
NUMERO DE DEPOT :	2011R122998
N° GESTION :	1979B02685
N° SIREN :	315429837
DENOMINATION :	AMUNDI IMMOBILIER
ADRESSE :	91/93, BD PASTEUR 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/10/27
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	DELEGATION DE POUVOIR

PN 27-10-11
EG
OH 25-11-11

Amundi
ASSET MANAGEMENT

7 33 26 35

Amundi Immobilier

Société anonyme au capital de 15.666.374 euros
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS
315 429 837 RCS Paris

Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 27 octobre 2011

26 DEC. 2011
N° DE DÉPOT 122998

Administrateurs présents :

Monsieur Fathi JERFEL	) Président
Madame Corinne FERRIERE	) Administrateur
Monsieur Pierre-Paul COCHET	) Administrateur
Monsieur Bruno CALMETTES	) Administrateur

Administrateurs absents et excusés :

Monsieur Guillaume ROUSSEAU	) Administrateur
Monsieur Michel PELOSOFF	) Administrateur
Représentant la société AMUNDI GROUP	

Assistent également à la réunion :

Monsieur Nicolas SIMON	) Directeur Général
Madame Marie-Claude LEPATEY	) Membre du Comité d'Entreprise
Madame Célestine AKUETE	) Membre du Comité d'Entreprise
Monsieur Frédéric CELLIER	) Secrétaire de séance

***
*

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Fathi JERFEL qui constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction, et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mai 2011,
- Projet de fusion de SGAIA SAS dans AMUNDI IMMOBILIER,
- Questions diverses.

I – APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31/05/2011

Après lecture, le procès-verbal du Conseil du 31 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

II – PROJET DE FUSION-ABSORPTION DE SGAIA SAS dans AMUNDI IMMOBILIER

Le Président présente au Conseil le projet de fusion/absorption de la Société SGAIA par la société AMUNDI IMMOBILIER.

Il rappelle au Conseil d'Administration que l'interposition de SGAIA entre AMUNDI IMMOBILIER et SGAIA Japan ne se justifie plus dans le nouvel organigramme du groupe AMUNDI issu du rapprochement des activités de gestion d'actifs des groupes Crédit Agricole et Société Générale le 31 décembre 2009.

La fusion envisagée s'inscrit dans un processus plus général de rationalisation de l'organigramme du groupe AMUNDI.

Le Président expose les modalités de l'opération telles que prévues dans le projet de traité dont il donne lecture.

Il précise que cette opération prendrait la forme juridique d'une fusion absorption (régie par les articles L236-1 et suivants du Code de commerce) SGAIA étant la société absorbée et AMUNDI IMMOBILIER la société absorbante.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura un effet rétroactif au 1er janvier 2011 au plan fiscal et comptable.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de fusion simplifiée de SGAIA SAS (société absorbée) par la société AMUNDI IMMOBILIER ;
- Valide le projet de traité de fusion tel qu'il lui a été présenté ;
- Arrête un état comptable antérieur de moins de trois mois à la date prévue de signature du projet de fusion, les derniers comptes annuels se rapportant à un exercice clos depuis plus de 6 mois à la date de signature ;
- Autorise Monsieur Nicolas SIMON, Directeur Général de la société AMUNDI IMMOBILIER, à entreprendre et réaliser l'ensemble des opérations et formalités de fusion et notamment signer le projet de traité de fusion ;
- Autorise Monsieur Fathi JERFEL, Président du Conseil d'Administration de la société AMUNDI IMMOBILIER, à signer la déclaration de conformité.

III – QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre Administrateur.

Le Président
Fathi JERFEL

Un Administrateur
Corinne FERRIERE